

► COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La Région Centre-Val de Loire, *collectivité exemplaire avec un taux légal d'emploi 11,9%, renouvelle pour 3 ans son engagement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique FIPHFP.*

Orléans, le mardi 10 juin 2025

Face aux enjeux des prochains départs à la retraite d'agents travailleurs handicapés et en réponse à la question toujours plus sensible du maintien en emploi (*restrictions d'aptitude au poste de travail de plus en plus fréquentes chez des agents de plus en plus jeunes, augmentation des décisions d'inaptitude, augmentation de l'absentéisme pour raisons de santé, hausse des demandes de reclassement ou de réaffectation professionnels, etc.*), le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, fort des résultats positifs obtenus dans le cadre des 4 premières conventions, a décidé de renouveler son engagement et de s'investir encore davantage dans la réussite de la mission Handicap en signant une nouvelle convention avec le FIPHFP pour les années 2025-2027, afin de faciliter la poursuite de sa politique interne sur le handicap engagée depuis 14 ans, et maintenir son taux d'emploi à 11,9%, (le taux légal d'emploi se situe à 6%).

Ainsi, ce mardi 10 juin 2025, Cécile CAILLOU-ROBERT, Conseillère régionale chargée du suivi des dossiers relatifs aux solidarités, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité et au handicap, Catherine GAY, Conseillère régionale déléguée chargée du personnel, et Marine NEUVILLE, Directrice du FIPHFP, ont signé la « Convention relative au financement d'actions menées par le Conseil régional du Centre-Val de Loire à destination des personnes en situation de handicap 2025-2027 », renouvelant ainsi l'engagement de la Région Centre-Val de Loire pour 3 ans. La Région mobilise ainsi 471 416€ pour le plan d'actions pluriannuel mené à destination des personnes en situation de handicap.



Signature de la
Convention Région
Centre-Val de Loire
- FIPHFP -
10/06/2025
Hôtel de Région à
Orléans

C'est sur la base du bilan tiré de 14 années de mise en œuvre de sa politique Handicap, que la Région Centre-Val de Loire a décidé de fixer les objectifs suivants pour son plan d'actions 2025-2027 :

- Poursuivre sa politique de recrutement à l'égard des jeunes travailleurs handicapés au travers notamment de la politique de l'apprentissage,
- Poursuivre sa politique du maintien en emploi sur les postes de travail des agents : déploiement des projets d'aménagement de poste et d'accessibilité, prévention des inaptitudes,
- Améliorer la politique de réaffectation et de reclassement professionnels : développement des réseaux et actions de partenariat favorisant les reconversions professionnelles, mise en place d'un parcours de formation « *Transitions professionnelles pour raisons de santé* » destiné aux agents déclarés inaptes ou proches de l'inaptitude à leurs fonctions, en partenariat avec le CNFPT et un CRPF de la Région,
- Renforcer les formations et sensibilisations aux handicaps auprès des agents du Siège et des lycées, à travers notamment la création d'un réseau des encadrants de lycées,
- Valoriser et poursuivre les actions menées en matière d'accessibilité numérique depuis 2018,
- Développer la coordination de la politique Handicap avec la politique de prévention.

A propos du FIPHP :



Créé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

A propos du groupe Caisse des Dépôts



La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation

professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

La Région Centre-Val de Loire agit et s'engage pour une société plus inclusive



La Région Centre-Val de Loire est fortement engagée et depuis longtemps sur le sujet des handicaps. Basées sur des valeurs d'égalité, de justice, de solidarité et de progrès social, les politiques régionales sont élaborées dans un **souci permanent d'inclusion** pour que chaque personne puisse

trouver sa place, dans le respect des différences de chacune et chacun. Aménagement dans les gares, adaptation des formations pour de meilleures conditions de recrutement, travaux dans les lycées, accessibilité des lieux et des outils régionaux, aides aux acteurs du tourisme... **Les démarches régionales engagées sont nombreuses, en collaboration avec les professionnels du handicap et les personnes concernées**, mais le chemin est encore long pour que les personnes en situation de handicap soient considérées comme un réel atout pour une société plus ouverte à la différence.

C'est pourquoi, **une feuille de route « Ambition solidarité handicap » a été votée en décembre 2023, avec 4 axes et 22 mesures :**

1. Mieux connaître et reconnaître les handicaps dans la collectivité et au sein des politiques régionales
2. Mieux informer - mieux accueillir
3. Mieux accompagner les parcours d'inclusion
4. Mieux en parler pour changer les regards



EVOLUTION DU TAUX DIRECT/LEGAL D'EMPLOI CRCVL De 2008 à 2025

Charte pour l'accueil des PSH	Convention FIPHP 2011-2013	Convention FIPHP 2014-2016	Convention FIPHP 2017-2019	Avenant Convention 2020	Convention FIPHP 2021-2023	Avenant Convention 2024
2008 : 1,60 %	2011 : 5,3 %	2014 : 7,50 %	2017 : 8,78 %	2020 : 10,39 %	2021 : 10,38 %	2024 : 11,08 %
2009 : 3,26 %	2012 : 5,7 %	2015 : 8,56 %	2018 : 10,69 %		2022 : 9,80 %	2025 : 11,93 %
2010 : 4,01 %	2013 : 6,51 %	2016 : 8,62 %	2019 : 10,76 %		2023 : 10,10 %	

CONTACTS PRESSE

FIPHP : Véronique Bonnet – 06 08 62 33 59 – v.bonnet@agence-cid.fr
Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – c.lemahieu@agence-cid.fr

Région Centre-Val de Loire :

kim.hamisultane@centrevaleloire.fr • infopresse-conseilregional@centrevaleloire.fr

